



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FICHE TECHNIQUE PROJET PEDAGOGIQUE

La personne qui dirige le séjour concrétise le projet éducatif en élaborant un document que l'on nomme « projet pédagogique ».

Le projet pédagogique stimule la créativité et l'imagination des équipes. **Il est spécifique aux caractéristiques de chaque accueil**, résulte d'une préparation collective et traduit l'engagement d'une équipe pédagogique dans un temps et un cadre donné.

A quoi sert-il ?

Le projet pédagogique est conçu comme **un contrat entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents, les mineurs sur les conditions de fonctionnement et sert de référence tout au long de l'action.**

Le projet permet de **donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne.** Il aide à construire les démarches pédagogiques. Les préoccupations de l'organisateur y sont repérées.

Que contient-il ?

- Les objectifs pédagogiques et les moyens concrets pour y parvenir
- Les activités
- La répartition des temps d'activités et de repos
- Les modalités de participation des mineurs
- Les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés
- Les mesures envisagées pour l'accueil des mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps
- Les modalités de fonctionnement de l'équipe
- Les modalités d'évaluation de l'accueil

Depuis le 6 mai 2004, une instruction du ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, contraint, dans un souci de sécurité tous les organisateurs à **intégrer au projet éducatif et pédagogique une rubrique détaillée des moyens mis en oeuvre par l'équipe pour assurer la sécurité des mineurs** notamment la nuit, aux risques d'intrusion de personnes extérieures et à la prévention des sorties non contrôlées des enfants (enceinte des bâtiments ne fermant pas à clé, locaux partagés avec d'autres résidents, chambres isolées, sanitaires hors de la partie couchage...).

Qui l'élabore ?

Le directeur du centre élabore, en concertation, avec **l'équipe d'encadrement**, le projet pédagogique. Les mineurs accueillis peuvent être associés, selon des modalités adaptées à leur âge, à l'élaboration de ce projet. Ce travail collectif est un gage de succès. Chacun peut ainsi s'exprimer sur des questions simples : Comment motiver les enfants pour une activité ? Comment réagir en cas de bagarre ? Comment se déroule la toilette des enfants ?

A qui est-il diffusé ?

Il peut y avoir deux documents différents :

- Le premier, plus exhaustif, sert de **support au travail de l'équipe**
- Certains éléments du projet pédagogique peuvent ensuite être **communiqués aux jeunes, aux familles** sous des formes diverses (document de présentation, lettre, programme, etc.)

Le directeur doit être en mesure de présenter les projets éducatifs et pédagogiques aux personnels du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports sur le site de l'accueil.